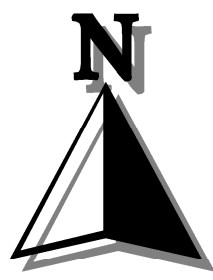


COMMUNE DE BELLEVAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Données indicatives fournies par les gestionnaires des DUP et mises à disposition par la DDTM sans garantie d'exactitude ni d'exhaustivité

mai 2016

PT3_COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES ET TELEGRAPHIQUES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

I4_ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS ELECTRIQUES

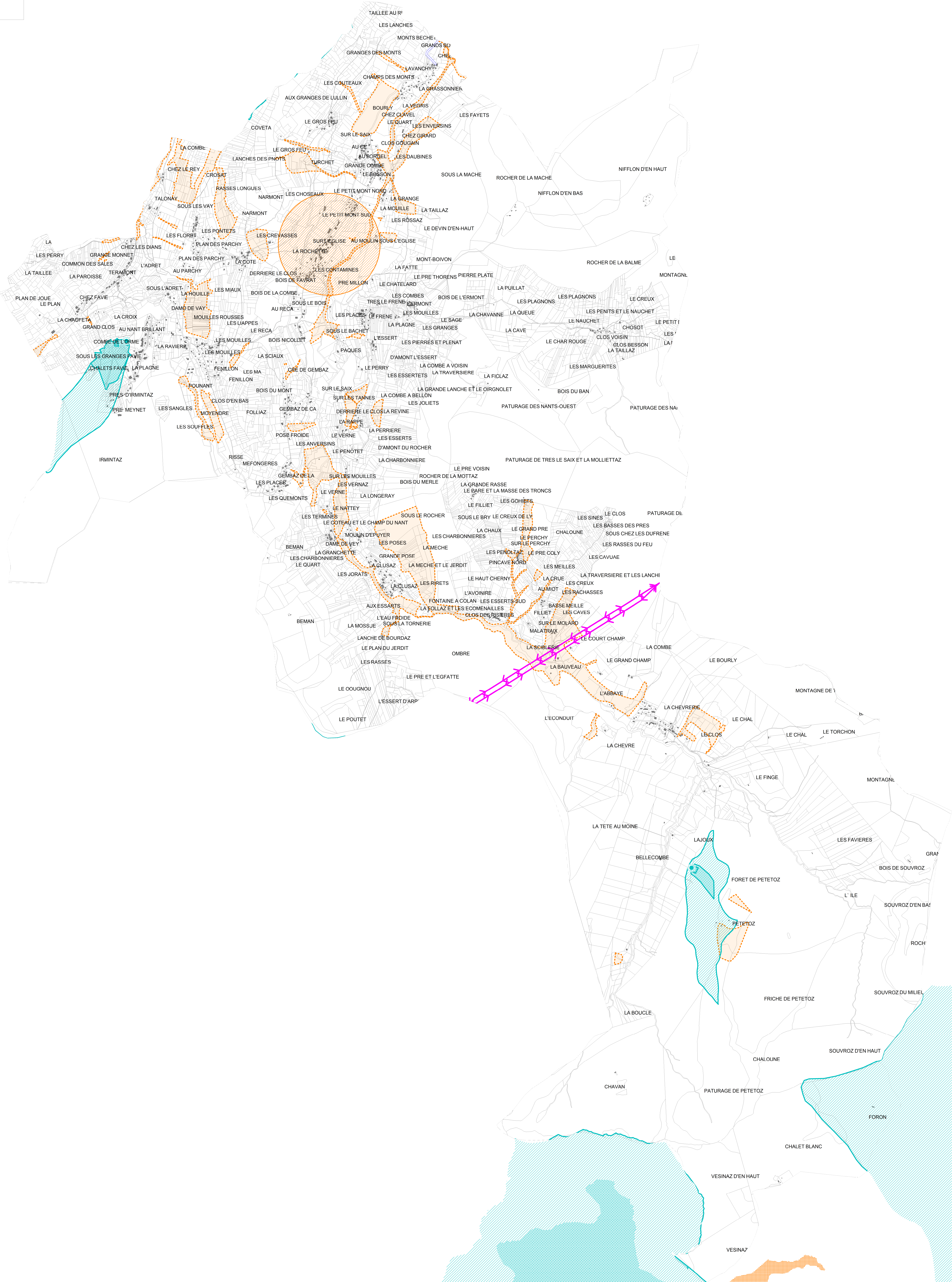
- Type de lignes électriques
- Ligne aérienne
- Ligne souterraine

PM1_PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

AS_CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

AS1_CAPTAGES DES EAUX POTABLES ET MINERALES

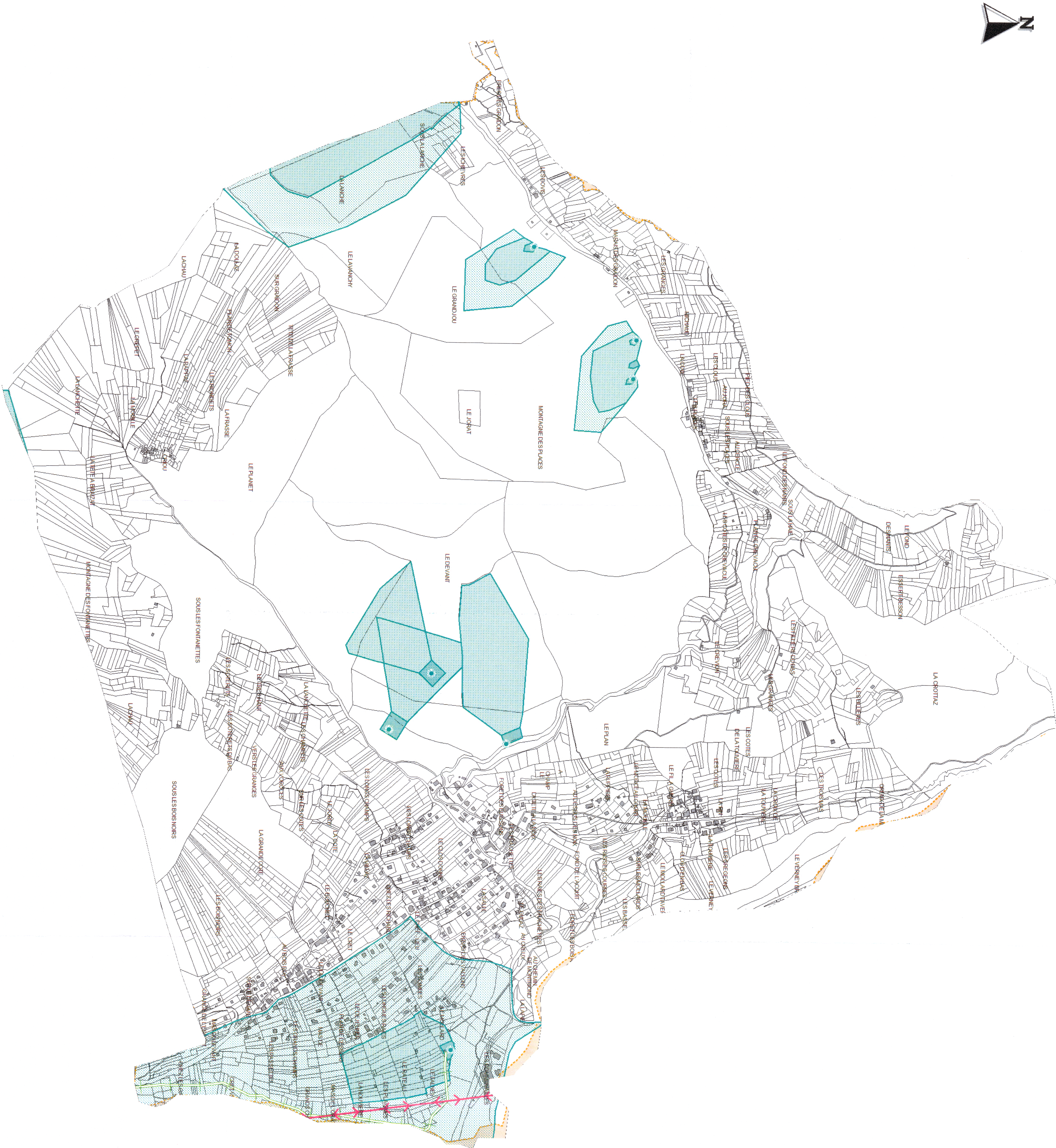
- AS1 périmètres de protection
- Périmètre de protection eau minérale
- Périmètre de protection éloignée
- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée



PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

mai 2016



Servitudes d'utilité publique

● AS1 Captage

AS1 Périmètre de protection des points de prélèvements
d'eaux destinés à collectivité humaine

■ Protection Immédiate

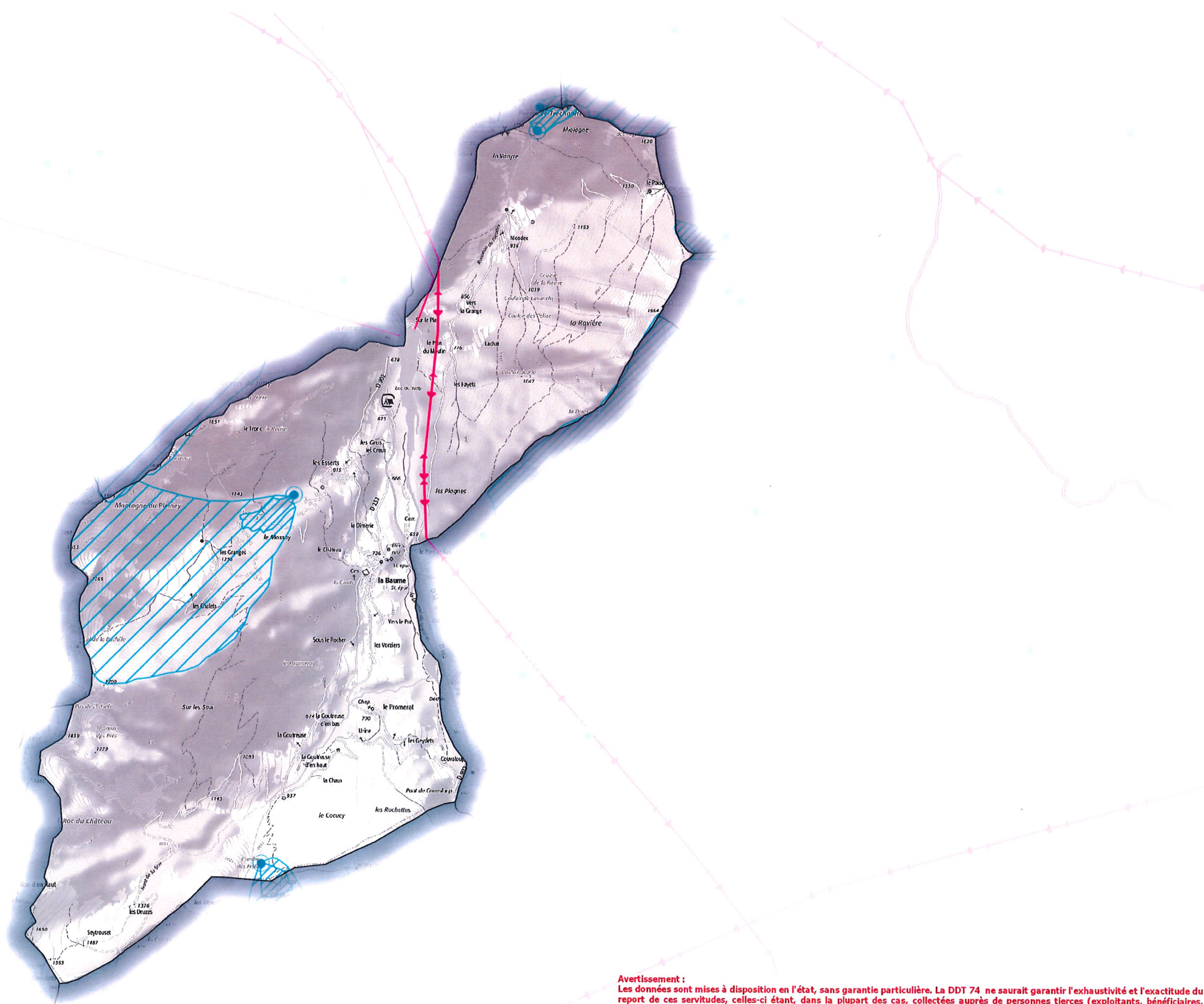
▨ Protection Rapprochée

▧ Protection Éloignée

■ I2 Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique

I4 lignes électriques

◀▶ Aériennes



Avertissement :
Les données sont mises à disposition en l'état, sans garantie particulière. La DDT 74 ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude du report de ces servitudes, celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants, bénéficiaires, gestionnaires, ...). Les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes si bien que leur superposition peut entraîner des représentations erronées.

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

mai 2016

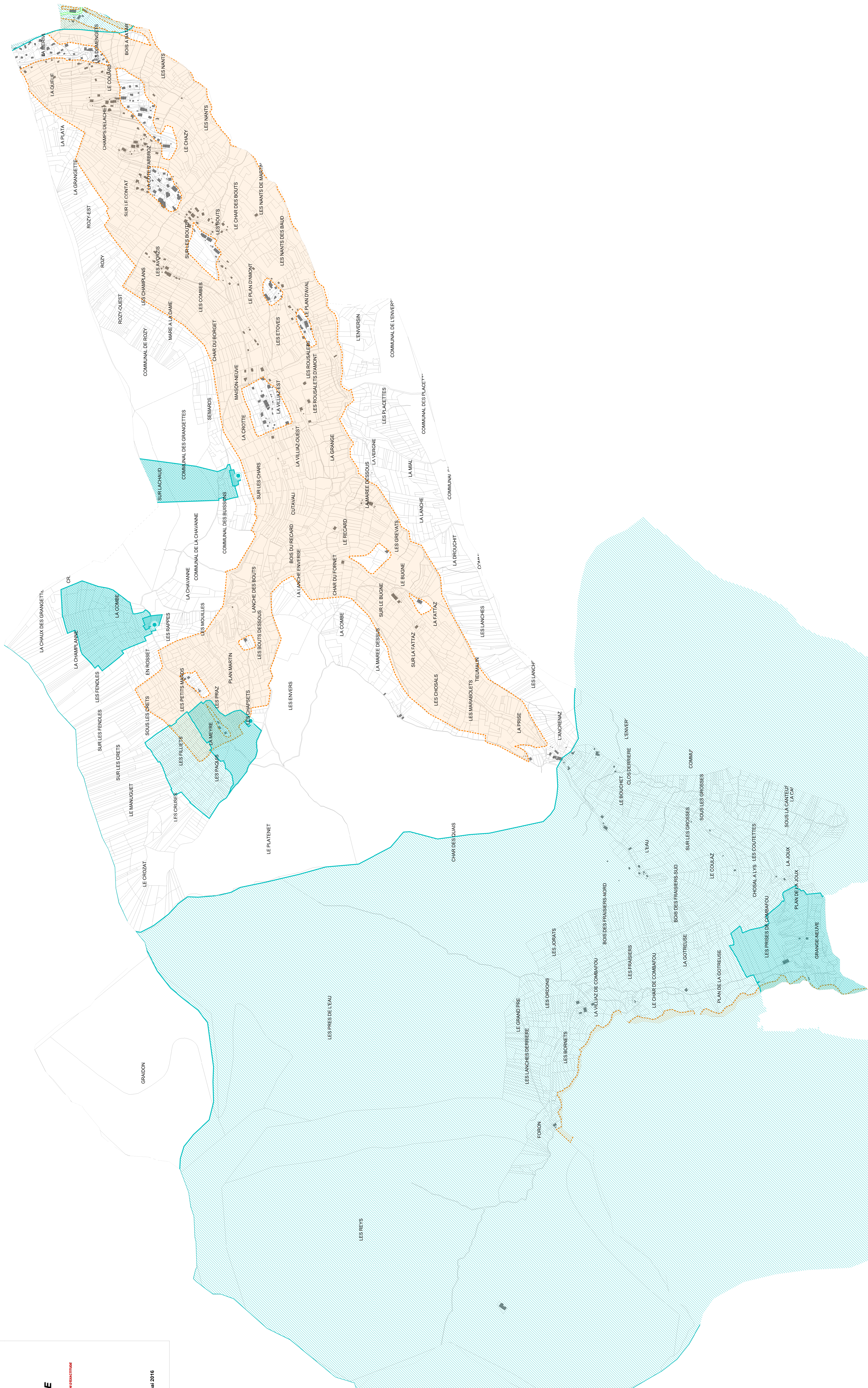
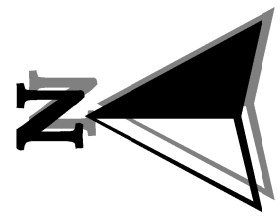
PM1_PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

A45_CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

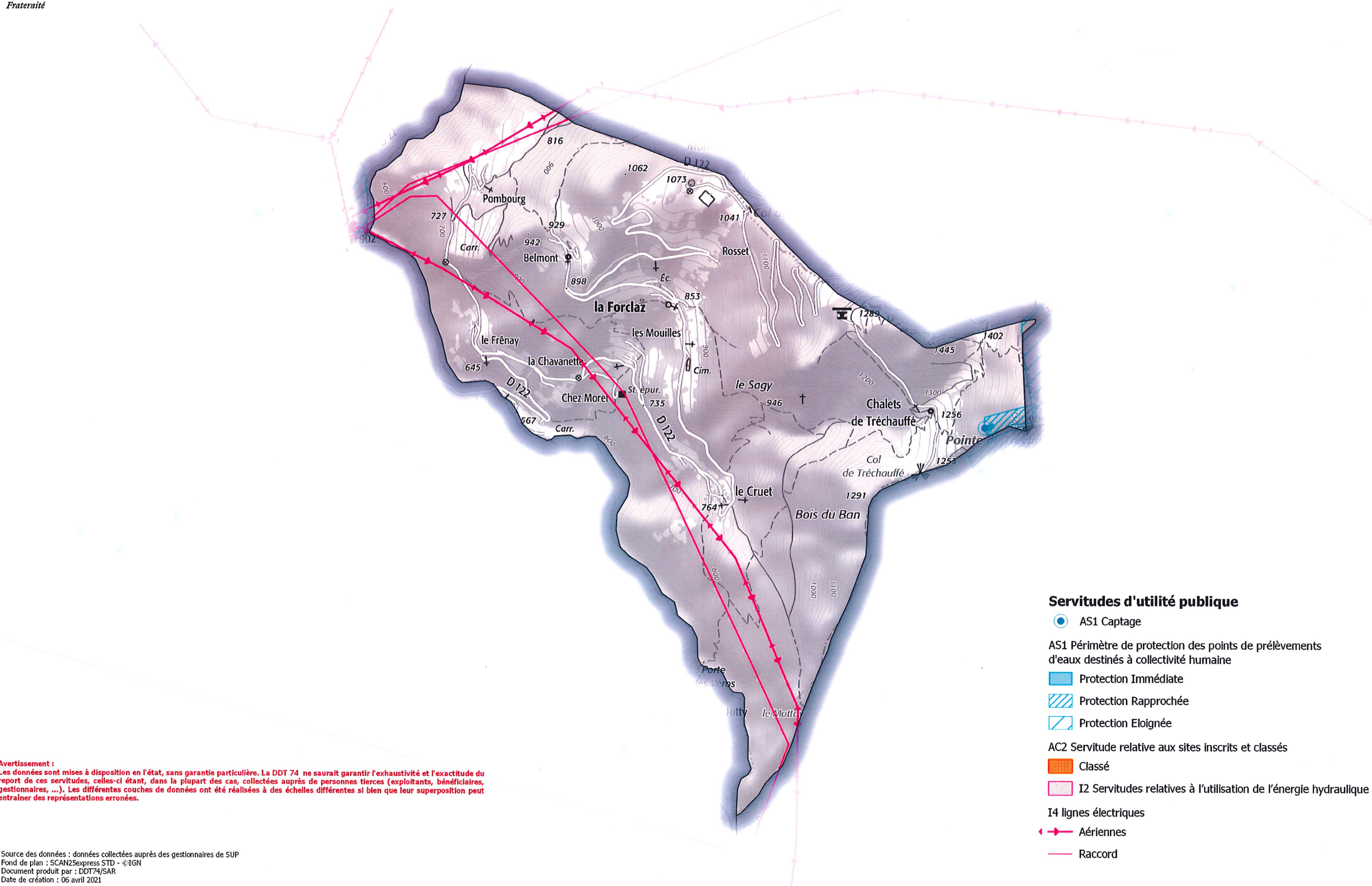
AS1_CAPTAGES DES EAUX POTABLES ET MINERALES

AS1 périmètres de protection

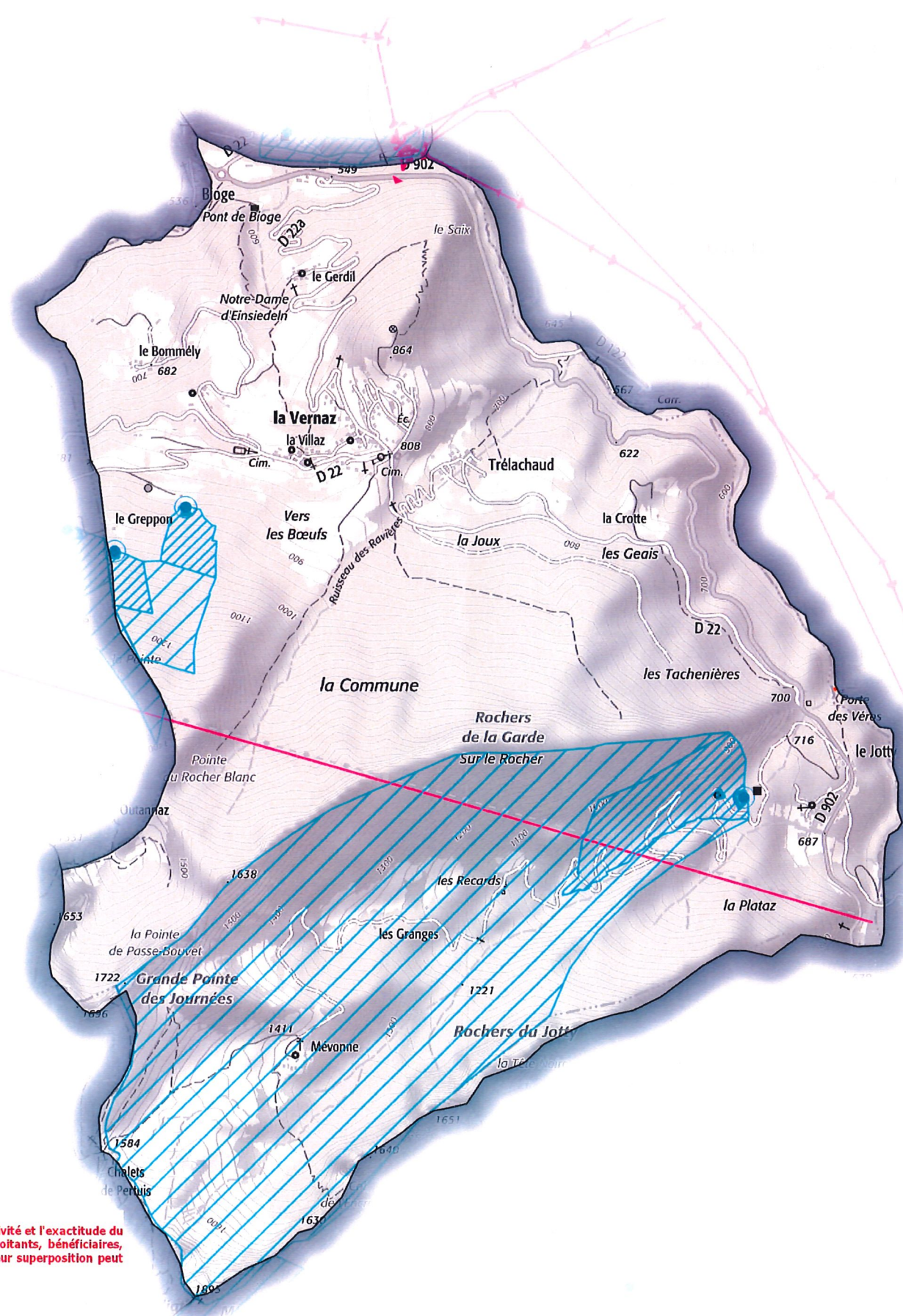
-  Périmètre de protection eau minérale
-  Périmètre de protection éloignée
-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée



LA FORCLAZ



LA VERNAZ



Servitudes d'utilité publique

- AS1 Captage

AS1 Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine

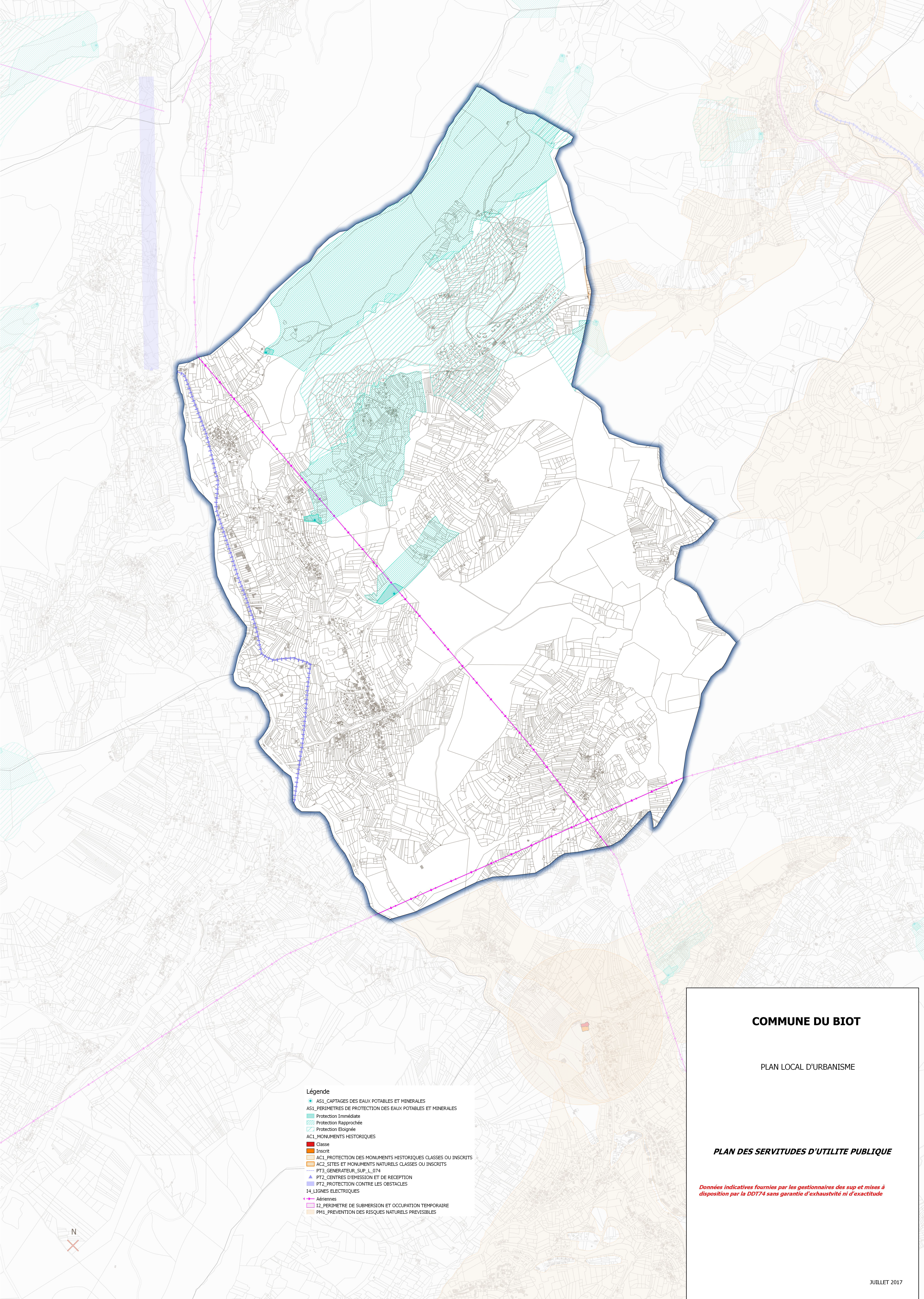
- Protection Immédiate
- Protection Rapprochée
- Protection Eloignée

I2 Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique

I4 lignes électriques

- Aériennes
- Raccord

Avertissement :
Les données sont mises à disposition en l'état, sans garantie particulière. La DDT 74 ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude du report de ces servitudes, celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants, bénéficiaires, gestionnaires, ...). Les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes si bien que leur superposition peut entraîner des représentations erronées.



- Légende**
- AS1_CAPTURES DES EAUX POTABLES ET MINERALES
 - AS1_PERIMETRES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES
 - Protection Immédiate
 - Protection Rapprochée
 - Protection Eloignée
 - AC1_MONUMENTS HISTORIQUES
 - Classe
 - Inscrit
 - AC1_PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES OU INSCRITS
 - AC2_SITES ET MONUMENTS NATURELS CLASSES OU INSCRITS
 - PT3_GENERATEUR_SUP_L_074
 - PT2_CENTRES D'EMISSION ET DE RECEPTION
 - PT2_PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES
 - I4_LIGNES ELECTRIQUES
 - Aériennes
 - I2_PERIMETRE DE SUBMERSION ET OCCUPATION TEMPORAIRE
 - PM1_PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

COMMUNE DU BIOT

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Données indicatives fournies par les gestionnaires des sup et mises à disposition par la DDT74 sans garantie d'exhaustivité ni d'exactitude

COMMUNE DES GETS

PLAN LOCAL D'URBANISME



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

DONNÉES INDICATIVES FOURNIES PAR LES GESTIONNAIRES DES SIJF ET MISES À DISPOSITION PAR LA DDTF SANS GARANTIE D'EXHAUSTIVITÉ NI D'EXACTITUDE

mai 2016

PT1_TRANSMISSIONS RADIO-ELECTRIQUES PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTRO-MAGNETIQUES

PT1 type de zone

- ☒ zone de protection
- ☒ zone de garde

PT2. TRANSMISSIONS RADIO-ELECTRIQUES PROTECTION DES CENTRES D'EMISSION ET DE RECEPTION CONTRE LES OBSTACLES

PT3 COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES ET TELEGRAPHIQUES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

I4 ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS ELECTRIQUES

Type de lignes électriques

↔ Ligne aérienne

--- Ligne souterraine

EL4 STATIONS CLASSEES DE SPORTS D'HIVER ET D'ALPINISME

PM1 PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

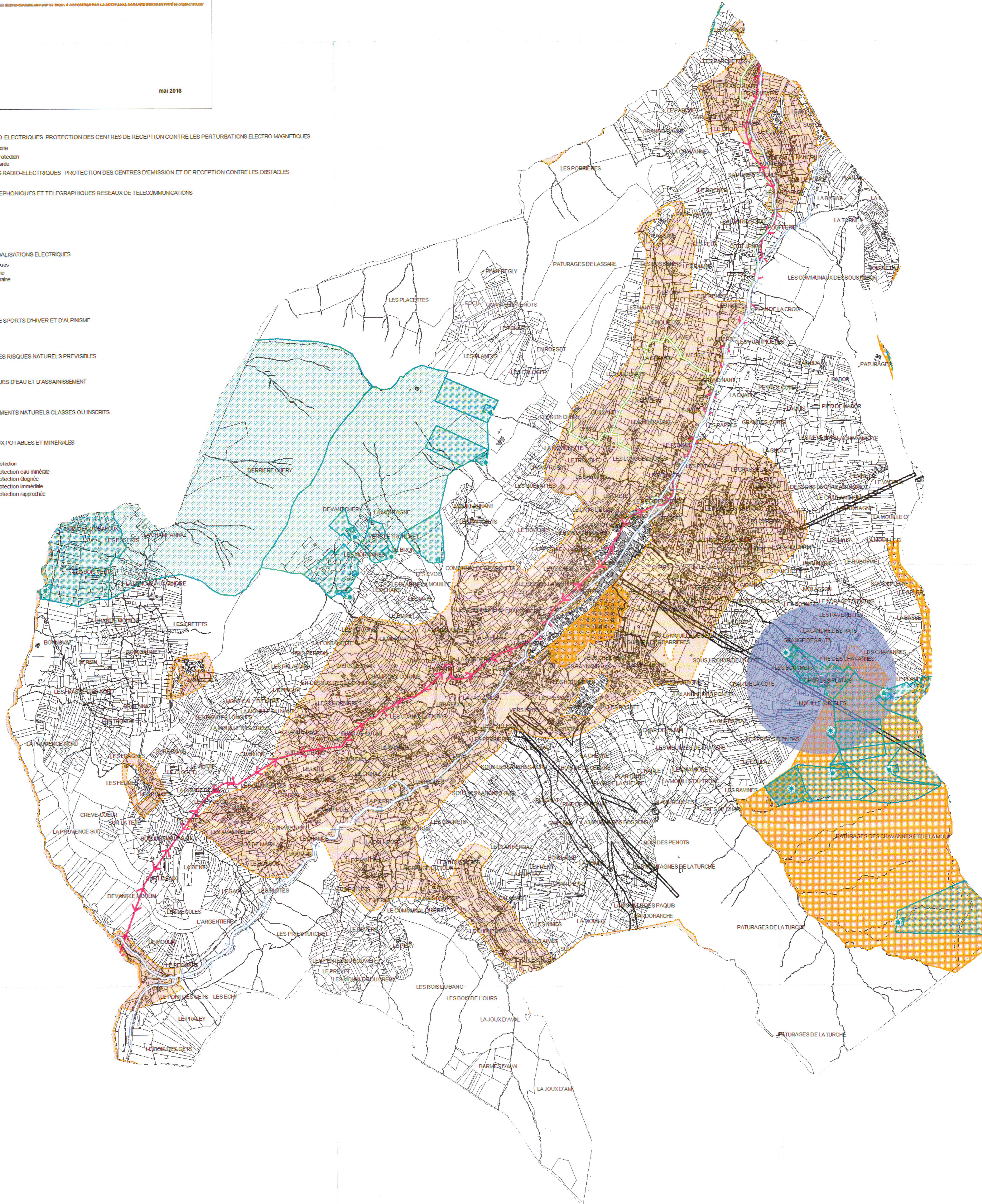
A5_CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

AC2_SITES ET MONUMENTS NATURELS CLASSES OU INSCRITS

AS1_CAPTAGES DES EAUX POTABLES ET MINERALES

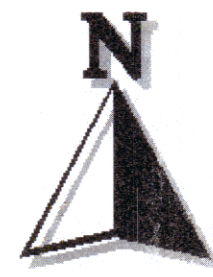
AS1 périmètres de protection

-  Périmètre de protection eau minérale
- Périmètre de protection éloignée
-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée



COMMUNE DE LULLIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

**PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

DONNÉES INDICATIVES FOURNIES PAR LES GESTIONNAIRES DES SUP ET MISES À DISPOSITION PAR LA DDTF SANS GARANTIE D'EXHAUSTIVITÉ NI D'EXACTITUDE

mai 2016

AS1_CAPTAGES DES EAUX POTABLES ET MINERALES

AS1 périmètres de protection

- Périmètre de protection eau minérale
- Périmètre de protection éloignée
-  Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

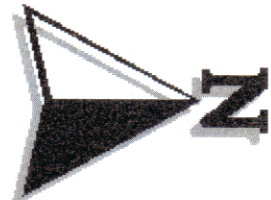
COMMUNE DE MONTRIOND

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Document d'urbanisme réglementaire de la commune de Montriond. La commune de Montriond est une commune de la région de la Vallée de la Saône.

mai 2018



E13. COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES ET TELEGRAPHIQUES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

E14. ETABLISSEMENT DES CANNALISATIONS ELECTRIQUES

Type de zone d'urbanisme
Ligne aérienne
Ligne souterraine

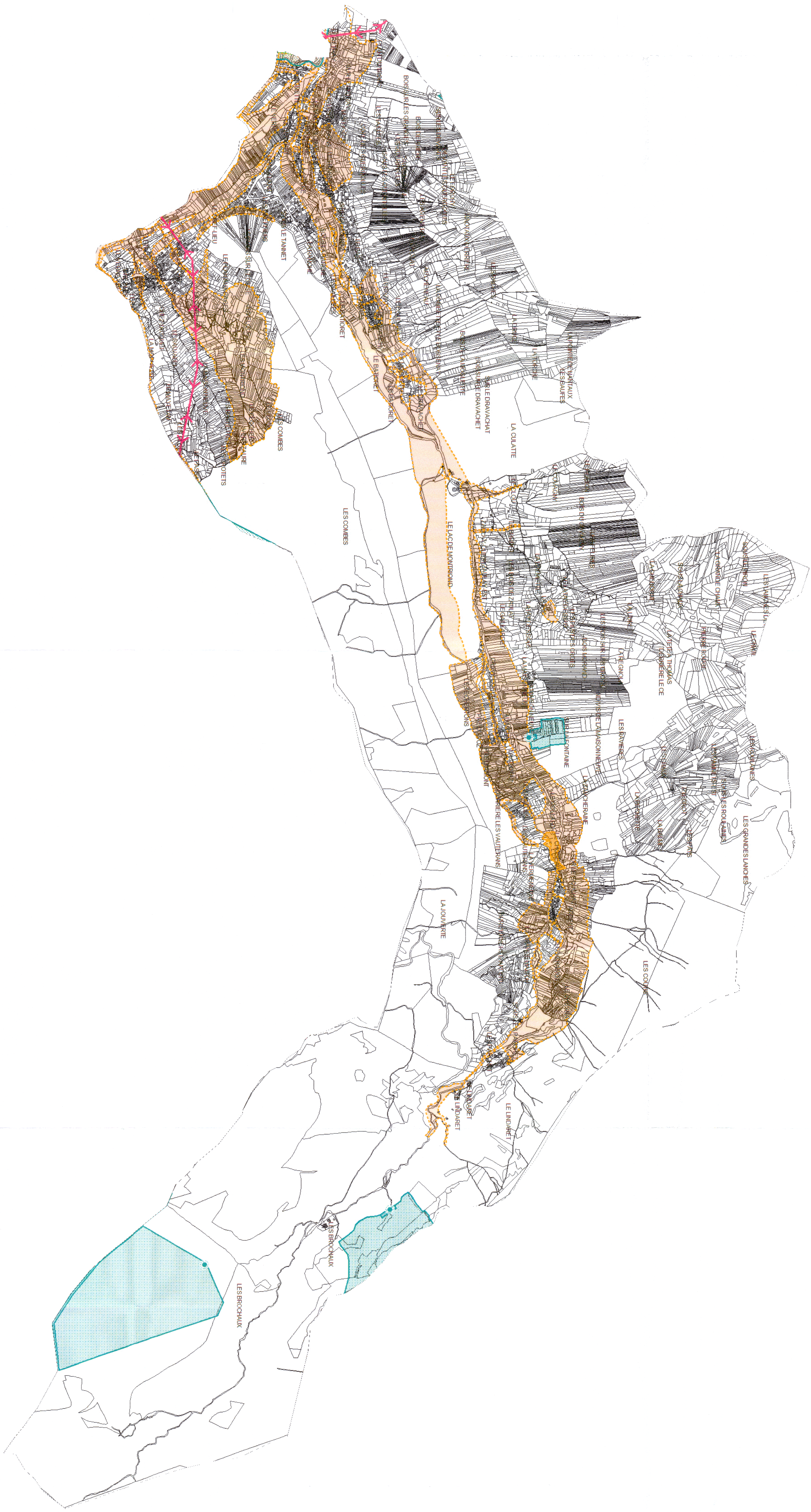
E15. PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

E16. CANNALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

A22. SITES ET MONUMENTS NATURELS CLASSES OU INSCRITS

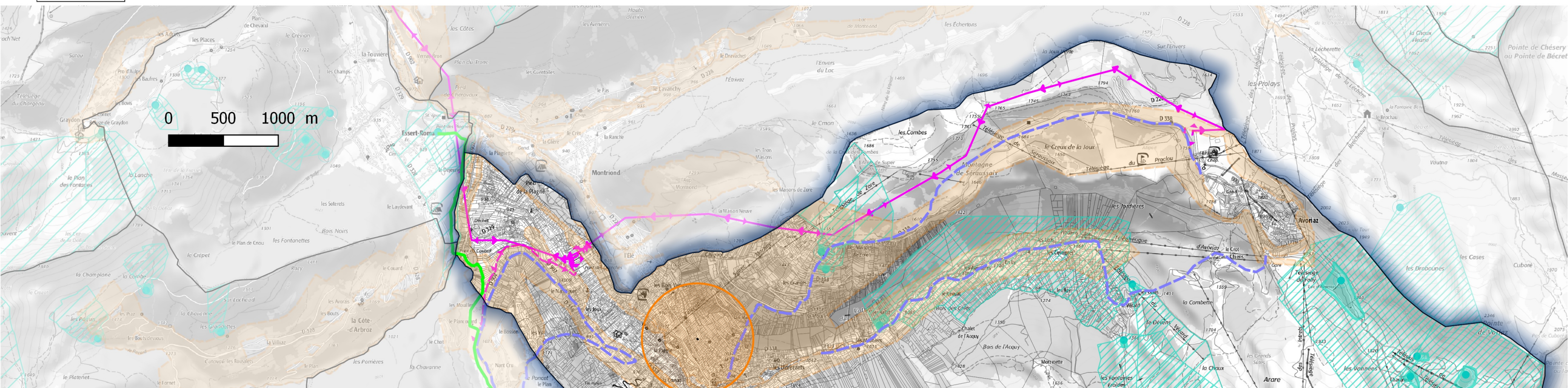
A51. CAPTAGES DES EAUX POTABLES ET MINERALES

AS1. Périmètre de protection
P1. Périmètre de protection
P2. Périmètre de protection
P3. Périmètre de protection
P4. Périmètre de protection
P5. Périmètre de protection
P6. Périmètre de protection
P7. Périmètre de protection
P8. Périmètre de protection
P9. Périmètre de protection
P10. Périmètre de protection
P11. Périmètre de protection
P12. Périmètre de protection
P13. Périmètre de protection
P14. Périmètre de protection
P15. Périmètre de protection
P16. Périmètre de protection
P17. Périmètre de protection
P18. Périmètre de protection
P19. Périmètre de protection
P20. Périmètre de protection
P21. Périmètre de protection
P22. Périmètre de protection
P23. Périmètre de protection
P24. Périmètre de protection
P25. Périmètre de protection
P26. Périmètre de protection
P27. Périmètre de protection
P28. Périmètre de protection
P29. Périmètre de protection
P30. Périmètre de protection
P31. Périmètre de protection
P32. Périmètre de protection
P33. Périmètre de protection
P34. Périmètre de protection
P35. Périmètre de protection
P36. Périmètre de protection
P37. Périmètre de protection
P38. Périmètre de protection
P39. Périmètre de protection
P40. Périmètre de protection
P41. Périmètre de protection
P42. Périmètre de protection
P43. Périmètre de protection
P44. Périmètre de protection
P45. Périmètre de protection
P46. Périmètre de protection
P47. Périmètre de protection
P48. Périmètre de protection
P49. Périmètre de protection
P50. Périmètre de protection
P51. Périmètre de protection
P52. Périmètre de protection
P53. Périmètre de protection
P54. Périmètre de protection
P55. Périmètre de protection
P56. Périmètre de protection
P57. Périmètre de protection
P58. Périmètre de protection
P59. Périmètre de protection
P60. Périmètre de protection
P61. Périmètre de protection
P62. Périmètre de protection
P63. Périmètre de protection
P64. Périmètre de protection
P65. Périmètre de protection
P66. Périmètre de protection
P67. Périmètre de protection
P68. Périmètre de protection
P69. Périmètre de protection
P70. Périmètre de protection
P71. Périmètre de protection
P72. Périmètre de protection
P73. Périmètre de protection
P74. Périmètre de protection
P75. Périmètre de protection
P76. Périmètre de protection
P77. Périmètre de protection
P78. Périmètre de protection
P79. Périmètre de protection
P80. Périmètre de protection
P81. Périmètre de protection
P82. Périmètre de protection
P83. Périmètre de protection
P84. Périmètre de protection
P85. Périmètre de protection
P86. Périmètre de protection
P87. Périmètre de protection
P88. Périmètre de protection
P89. Périmètre de protection
P90. Périmètre de protection
P91. Périmètre de protection
P92. Périmètre de protection
P93. Périmètre de protection
P94. Périmètre de protection
P95. Périmètre de protection
P96. Périmètre de protection
P97. Périmètre de protection
P98. Périmètre de protection
P99. Périmètre de protection
P100. Périmètre de protection



Commune de Morzine

Plan des servitudes d'utilité publique



Légende

 Protection des monuments historiques

Monuments historiques

 Inscrit

 Sites inscrits et classés

 Canalisations publiques

 Réseaux de télécommunication

 Servitude relative aux PPRN

 Captages

Périmètres de protection des eaux

 Protection Immédiate

 Protection Rapprochée

 Protection Eloignée

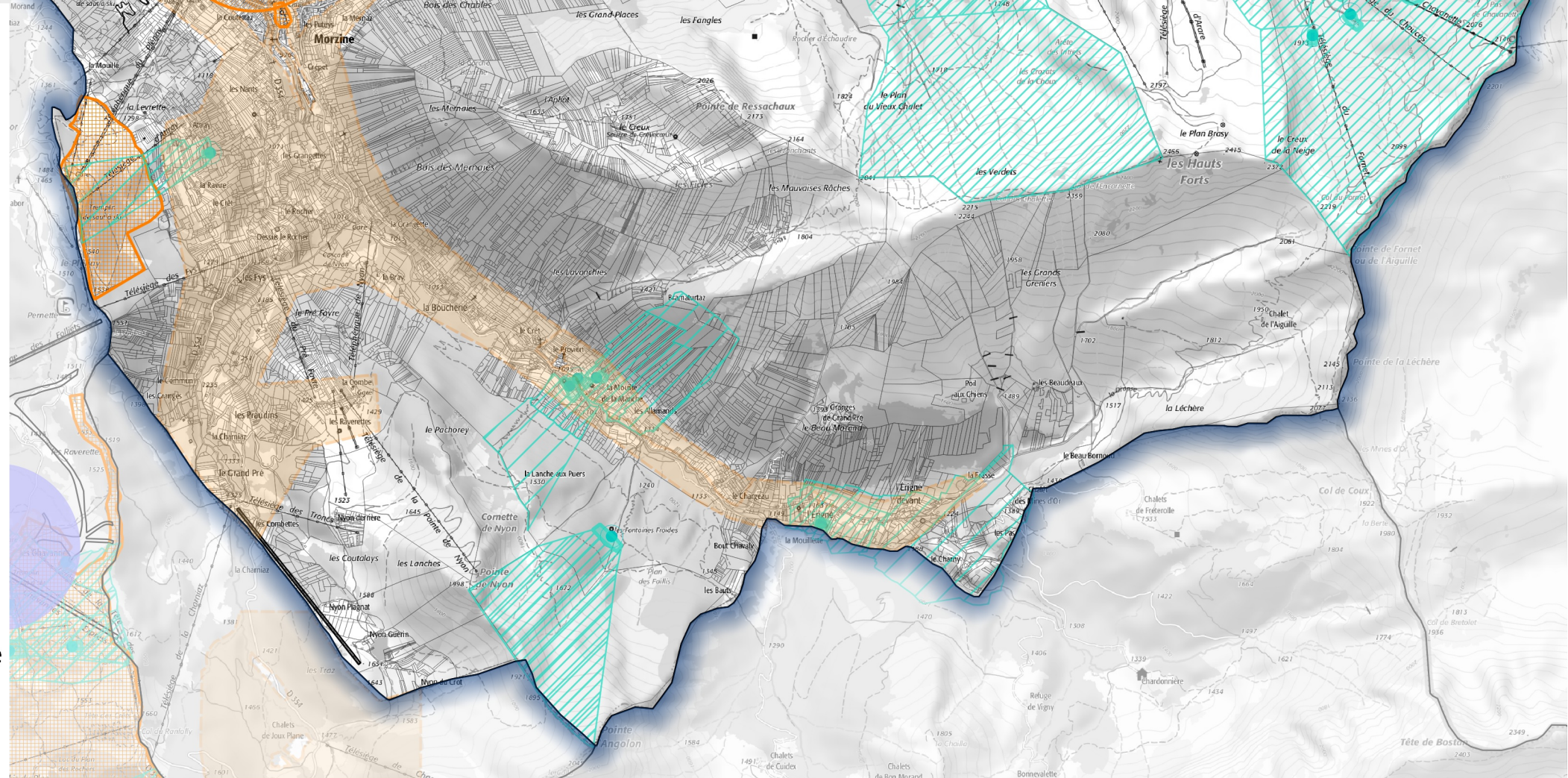
Lignes électriques

 Aérienne

 Souterraine

 Raccord

 Servitude relative au développement et à la protection de la montagne



Source des données : DDT74, ARS74, RTE, DRAC

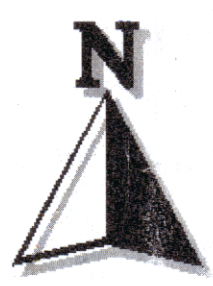
Fond de plan : © IGN – SCANEXPRESS25 ®

Document produit par : DDT 74 / SeTE / SIG / JP VINCENT – septembre 2018

Données indicatives fournies par les gestionnaires des sup et mises à disposition par la DDT74 sans garantie d'exhaustivité ni d'exactitude

COMMUNE DE REYVROZ

PLAN LOCAL D'URBANISME



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COORDONNEES INDICATIVES FOURNIES PAR LES GESTIONNAIRES DES SVP ET MISSES A DISPOSITION PAR LA NOTHE DANS GARANTIE D'EXHAUSTIVITE DE D'EXHAUSTIVITE

mai 2016

PT2_TRANSMISSIONS RADIO-ELECTRIQUES PROTECTION DES CENTRES D'EMISSION ET DE RECEPTION CONTRE LES OBSTACLES

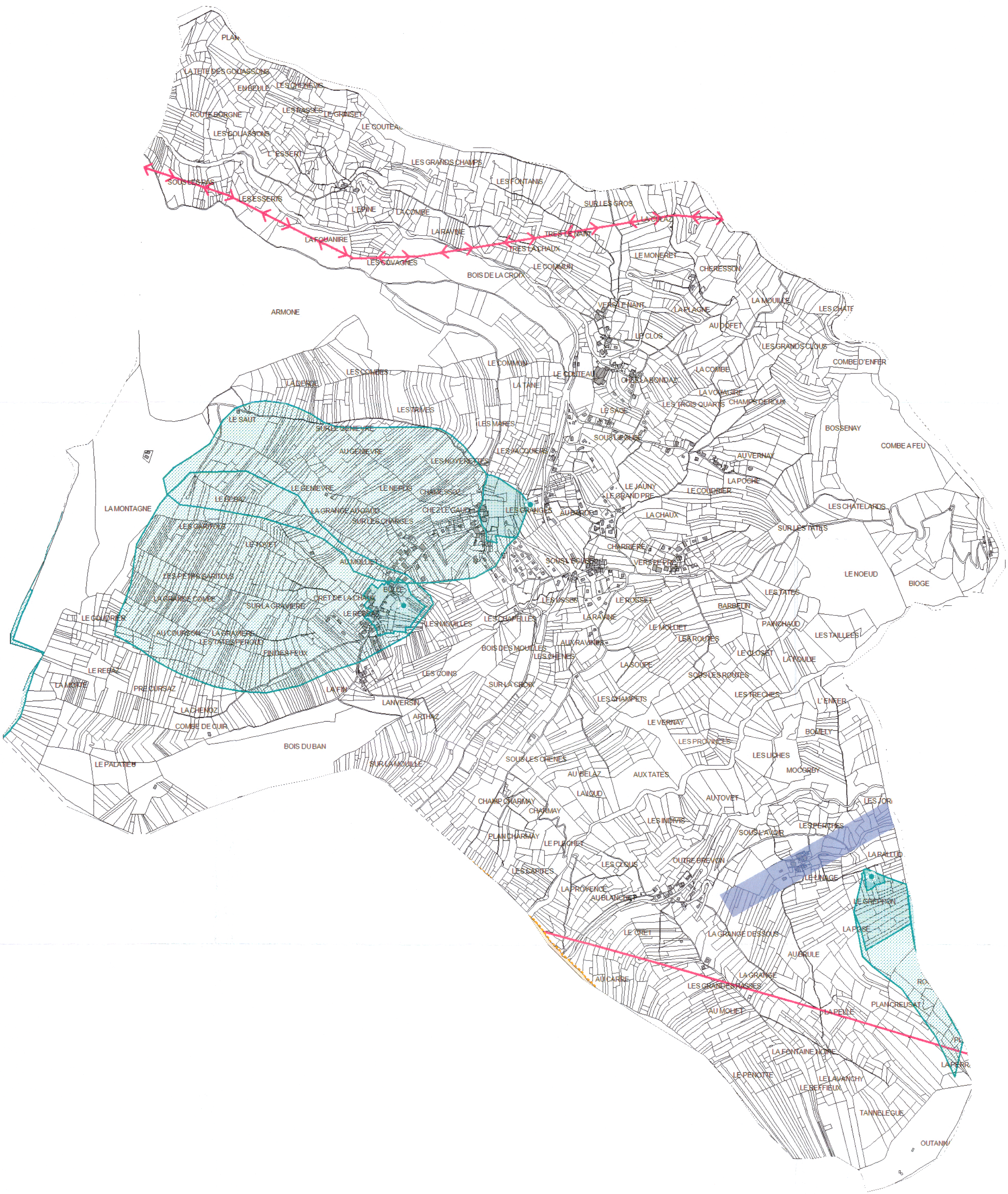
I2_ENERGIE HYDRAULIQUE UTILISATION DE L'ENERGIE DES LACS ET DES COURS D'EAU AQUEDUC SUBMERSION ET OCCUPATION TEMPORAIRE

I4_ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS ELECTRIQUES

Type de lignes électriques
Ligne aérienne
Ligne souterraine

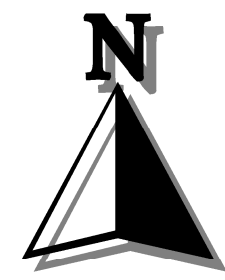
AS1_CAPTAGES DES EAUX POTABLES ET MINERALES

AS1 périmètres de protection
Périmètre de protection eau minérale
Périmètre de protection éolienne
Périmètre de protection immédiate
Périmètre de protection rapprochée



COMMUNE DE SEYTROUX

PLAN LOCAL D'URBANISME



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

DONNÉES INDICATIVES FOURNIES PAR LES GESTIONNAIRES DES SUP ET MISES À DISPOSITION PAR LA DDT74 SANS GARANTIE D'EXHAUSTIVITÉ NI D'EXACTITUDE

mai 2016

14_ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS ELECTRIQUES

Type de lignes électriques

— Ligne aérienne

--- Ligne souterraine

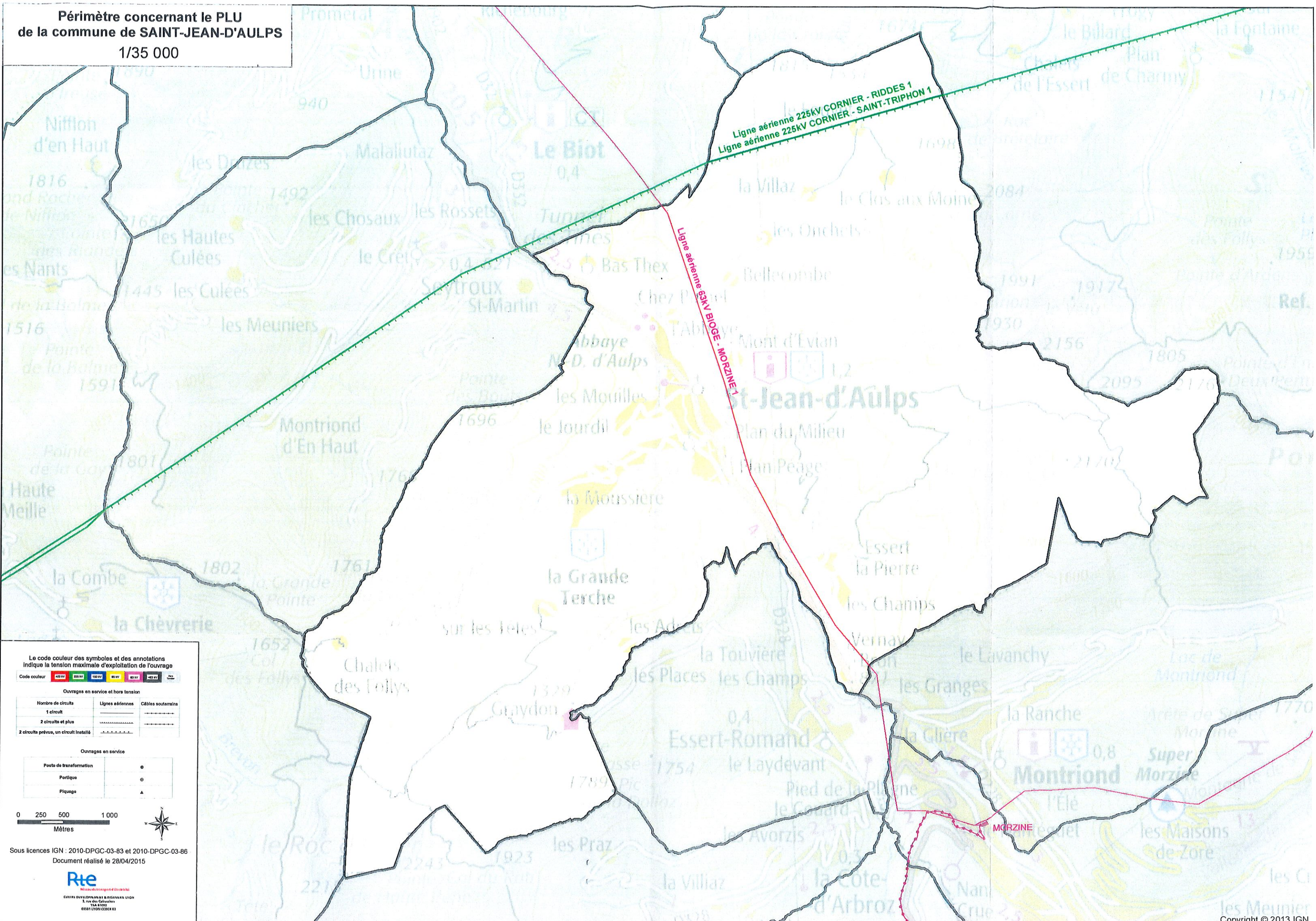
AS1_CAPTAGES DES EAUX POTABLES ET MINERALES

AS1 périmètres de protection

AS1 périmètres de protection

-  Périmètre de protection eau minérale
- Périmètre de protection éloignée
-  Périmètre de protection immédiate
-  Périmètre de protection rapprochée



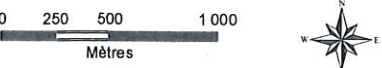


Le code couleur des symboles et des annotations
indique la tension maximale d'exploitation de l'ouvrage

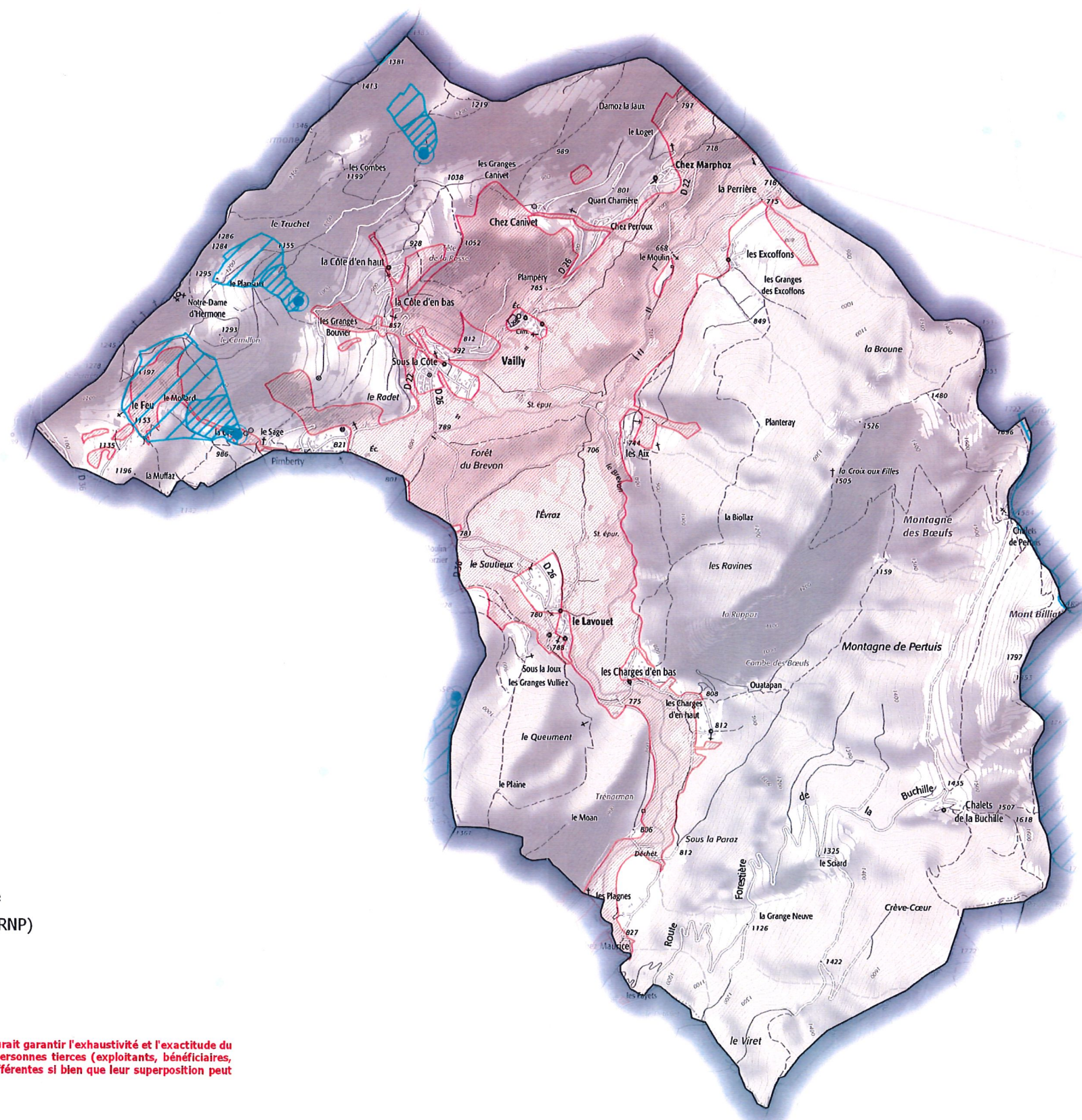
Code couleur

Ouvrages en service et hors tension		
Nombre de circuits	Lignes aériennes	Câbles souterrains
1 circuit	—	—
2 circuits et plus	—	—
2 circuits prévus, un circuit installé	—	—

Ouvrages en service	
Poste de transformation	●
Portique	⊞
Piquage	▲



Sous licences IGN : 2010-DPGC-03-83 et 2010-DPGC-03-86
Document réalisé le 28/04/2015



Servitudes d'utilité publique

- AS1 Captage

AS1 Périmètre de protection des points de prélèvements d'eaux destinés à collectivité humaine

■ Protection Immédiate

▨ Protection Rapprochée

▨ Protection Eloignée

■ I2 Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique

■ PM1 Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (PPRM)

Avertissement :
Les données sont mises à disposition en l'état, sans garantie particulière. La DDT 74 ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude du report de ces servitudes, celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants, bénéficiaires, gestionnaires, ...). Les différentes couches de données ont été réalisées à des échelles différentes si bien que leur superposition peut entraîner des représentations erronées.